

LE TRAIT DE L'UNION DES INFIRMIERS LIBÉRAUX D'ÎLE-DE-FRANCE

ÉDITION SPÉCIALE MARS 2016



EDITO

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Nous voici au terme du premier mandat de l'Union Régionale que j'ai eu l'honneur de présider.

Tout en poursuivant notre activité quotidienne intense, nous nous sommes investis dans des domaines réservés, jusqu'alors, aux seuls médecins.



Jean-Jules MORTEO,
Président de l'URPS
infirmiers d'Île-de-France,

En effet, l'élaboration et la mise en place des politiques de santé au niveau régional étaient, jusqu'ici, approuvées pour l'ensemble des paramédicaux par le pouvoir médical.

La création des URPS a modifié la donne, et aujourd'hui, ce sont des Infirmiers qui parlent au nom des Infirmiers dans les instances régionales telles que l'Agence Régionale de Santé, et il y en a d'autres.

Qu'est-ce que cela peut changer pour nous ? me direz-vous.

Tarifs et nomenclature relèvent seuls de la convention et du travail constant de vos représentants syndicaux.

MAIS :

- Place et rôle des Infirmiers libéraux dans les alternatives à l'hospitalisation et les relations avec l'HAD.
- Prise en compte de l'Infirmier traitant dans la relation ville-hôpital et transmission des informations indispensables de sortie pour des prises en charge sécurisées. Systèmes d'information partagés en mobilité.
- Recherche de nouveaux secteurs d'activité et de développement dans le domaine des soins et de la prévention.
- Valorisation de notre expertise clinique pour le suivi des patients chroniques et élaboration de protocoles. Mise en place d'expérimentations en interdisciplinarité.

Sont des domaines pour lesquels nos propositions et notre avis sont désormais requis.

Encore plus près de vous, nous avons constamment cherché à améliorer certaines de vos conditions d'exercice, et le travail ne fait que commencer. SOS épuisement professionnel en est un exemple, et le tutorat indemnisé et valorisé en est un autre. Ce n'est qu'une ébauche car vous pourrez juger, au regard des programmes que chaque organisation syndicale vous communiquera, que les projets sont nombreux et ambitieux.

Nous avons besoin de votre soutien pour les mener à leur terme, et votre participation au scrutin d'avril prochain sera un bon indicateur de l'intérêt de la profession pour les décisions qui engagent son avenir. Elle déterminera également la représentativité de chacun des syndicats qui composent l'union.

Alors ne laissez pas les autres choisir pour vous ! En votant, vous agissez pour vos intérêts.

Très confraternellement.

ÉDITION SPÉCIALE
ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2016

DERNIER DÉLAI :
LE 11 AVRIL 2016

LES ÉLECTIONS DE L'URPS INFIRMIERS : QUELS ENJEUX ?

Exercice libéral au quotidien, aide à l'installation, tutorat en libéral, développement des systèmes d'information,... Nombreux sont les sujets qui vous concernent et pour lesquels votre URPS peut agir. Les résultats de cette élection vont déterminer la représentativité des syndicats pour les 5 prochaines années et les enjeux de cette élection sont double :

1 – Au niveau Régional, vous déterminerez par votre vote, la représentativité régionale dans les instances paritaires (commissions paritaires départementales et régionale). Sur proposition de vos élus URPS, c'est la politique régionale de santé qui sera mise en oeuvre. Dans ce cadre, l'URPS est **la seule institution légitime** face à l'ARS, et promouvoir le rôle des infirmiers libéraux est une priorité.

2 – Au niveau National, le cumul des voix de toutes les URPS Infirmiers donne la représentativité nationale de chaque syndicat pour ensuite négocier la nouvelle convention avec l'Assurance Maladie :

- plus de 10 % le syndicat est représentatif,
- plus de 30 % il a la possibilité de signer une convention.

Votre vote est essentiel !

L'URPS est la SEULE INSTITUTION
LÉGITIME pour représenter les
infirmiers libéraux en Ile-de-France



De la création à l'action....

2010

...MISE EN PLACE DE L'URPS INFIRMIERS ILE-DE-FRANCE

En décembre 2010, pour la première fois, des représentants des infirmiers libéraux ont été élus pour promouvoir notre mode d'exercice dans les différentes instances. Le rôle de l'URPS est également de porter des projets innovants pour la profession, qui permettent de faciliter et de favoriser ce mode d'exercice.

L'année 2011 a donc été majoritairement consacrée à la mise en place de cette nouvelle association : élection du bureau, formalisation des statuts et du règlement intérieur, mise en place des commissions de travail et familiarisation avec les partenaires régionaux.



2013

...LA COORDINATION INTERPROFESSIONNELLE

En 2013, la carte de coordination de soins, créée par les URPS infirmiers, pharmaciens et médecins libéraux, a été le premier outil mis à disposition des professionnels de santé afin de favoriser le lien ville hôpital. Elle permet en sortie d'hospitalisation que les patients bénéficiant auparavant des services d'un infirmier libéral, lui soient ré-adressés, plutôt qu'ils soient orientés vers les structures de type HAD, SSIAD, ... Enfin, cette carte, qui offre la possibilité aux professionnels de santé du patient d'inscrire ses coordonnées, permet également une meilleure coordination entre les acteurs de la ville.



...DÉVELOPPEMENT DES SYSTÈMES D'INFORMATIONS

En 2013, l'URPS infirmiers Ile-de-France a intégré l'ARDOC (Association Régionale pour le Déploiement des Outils Communicants). Aux côtés des URPS, biologistes, pédicures-podologues, orthophonistes, orthoptistes, masseurs-kinésithérapeutes et médecins libéraux, l'ARDOC oeuvre pour le déploiement des systèmes d'informations pour les libéraux.



2014

...L'AAPML : UN SOUTIEN POUR NOS CONFRÈRES

En 2014, l'URPS infirmiers Ile-de-France a souhaité nouer un partenariat avec l'Association d'Aide aux Professionnels de Santé et Médecins Libéraux. Les infirmiers libéraux de la région peuvent désormais se tourner vers la plateforme de l'AAPML en cas d'épuisement professionnel. Les psychologues les aideront alors à surmonter une difficulté passagère ou à trouver les ressources nécessaires pour les aider.



Un problème, une difficulté, une aide
0 826 004 580 (0,15€/minute)
www.aapml.fr

2015

...LE TUTORAT EN LIBÉRAL : UNE EXPÉRIMENTATION À SUCCÈS

En 2015, l'URPS Infirmiers d'Ile-de-France a conduit la première expérimentation nationale permettant aux infirmiers libéraux, après avoir été formés, de recevoir des étudiants en soins infirmiers en stage. La formation au tutorat a été intégralement prise en charge, et les infirmiers libéraux ont également pu bénéficier d'une indemnisation pour perte d'activité à l'issue des stages. Cette expérimentation a été largement plébiscitée par les acteurs du projet.

50 tuteurs

70 stages

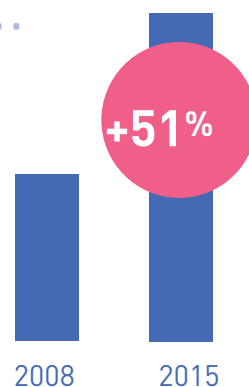
100% des IDEL
 recommanderaient
 l'expérience
 à un confrère

Tout au long de la mandature...

...AIDE À L'INSTALLATION DES JEUNES CONFRÈRES GRÂCE AUX CONSEILS AVISÉS DES ÉLUS

Les élus de l'URPS infirmiers se sont rendus disponibles pour donner des conseils confraternels aux infirmiers projetant de s'installer en libéral.

Du fait de sa démographie en Ile-de-France, notre profession, et tout particulièrement le mode d'exercice libéral, ne connaît pas de « désert ». Les infirmiers libéraux bénéficient également d'un bon maillage territorial grâce aux contraintes conventionnelles à l'installation, en particulier dans les zones très sur-dotées.



6844 Infirmiers libéraux en Île-de-France

(données commission paritaire régionale des infirmiers)

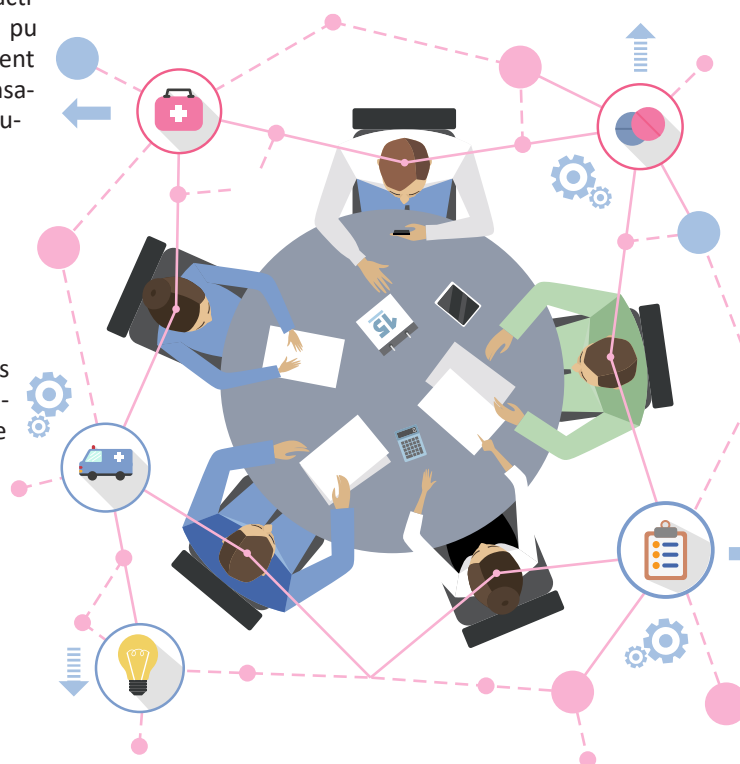
...RECHERCHE DE NOUVELLES PERSPECTIVES D'ACTIVITÉS POUR LES IDEL FRANCILIENS

Au cours de sa première mandature, l'URPS infirmiers Ile-de-France a eu à coeur de rechercher et de développer de nouveaux secteurs d'activité pour les infirmiers libéraux. Tous les projets n'ont pas encore pu voir le jour mais nous avons montré que les infirmiers libéraux étaient présents, qualifiés et disponibles pour assumer de nouvelles responsabilités. Nous pouvons citer : la vaccination, l'hémochromatose, l'éducation thérapeutique, la réhabilitation chirurgicale améliorée, ...

...DE NOUVELLES RELATIONS TISSÉES AVEC LES ACTEURS RÉGIONAUX

L'URPS infirmiers Ile-de-France a su tisser des relations avec les acteurs incontournables de la région : l'Agence Régionale de Santé (ARS) et ses délégations territoriales, la Conférence Régionale pour la Santé et l'Autonomie (CRSA), les Conférences de Territoire (CT) des 8 départements de la région, etc.

A chaque occasion les élus ont représenté la profession, rappelé leur rôle et veillé à la préservation de notre mode d'exercice.



LES URPS

Le développement de l'interdisciplinarité

En 2010, dix Unions Régionales des Professionnels de Santé ont été créées pour représenter toutes les professions de santé libérales (biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, pharmaciens et sages-femmes).

Des réunions inter-URPS se sont tenues régulièrement afin de favoriser les échanges entre les représentants des différentes professions, et l'émergence de projets pluriprofessionnels. Dans ce cadre, deux journées inter-URPS ont été organisées afin de permettre aux libéraux de faire front commun sur des sujets qui leur tenaient à coeur.

Enfin, l'ARDOC, présentée ci-contre, est également le symbole du développement de l'interdisciplinarité, dans le domaine des systèmes d'information chez les professionnels de santé libéraux de notre région.

Un moyen d'agir sur l'organisation de l'offre de soins

La création des URPS a permis aux représentants des infirmiers libéraux élus de participer et de promouvoir leur mode d'exercice dans divers instances et groupes de travail, notamment à l'ARS. Nous pouvons par exemple citer le comité d'orientation du FIR (Fond d'investissement Régional), les différents Schémas Régionaux de l'Organisation de l'Offre de Soins (SROS), le projet PAERPA (dans les 9^e, 10^e et 19^e arrondissements de Paris), les MAIA, ...

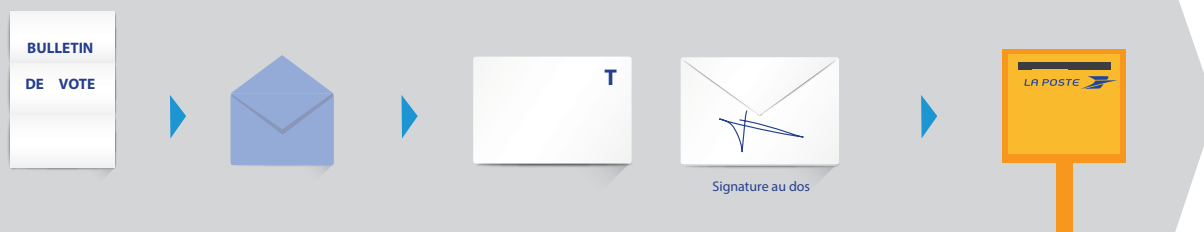
QUAND ET COMMENT VOTER ?

Votez dès réception du matériel de vote ! A partir de début avril

Le matériel de vote par correspondance sera envoyé dans vos cabinets.

Pour voter, vous devez

- 1- glisser la liste des candidats de votre choix dans l'enveloppe colorée (pas de profession de foi, aucune mention manuscrite : sous peine de nullité),
- 2- insérer l'enveloppe colorée dans l'enveloppe T et la signer au dos,
- 3- la poster immédiatement et avant la dernière levée postale du 11 avril (cachet de la poste faisant foi).



QUI PEUT ÊTRE ÉLECTEUR EN ILE-DE-FRANCE ?

Tout infirmier qui au 1^{er} décembre 2015 exerçait à titre libéral au régime conventionnel et à titre principal en Ile-de-France, élit ses représentants à l'URPS infirmiers. Vous devez également être inscrit à l'ordre infirmier.

Les listes des candidats ont été établies et validées par la Commission d'Organisation Electorale (COE).

Les remplaçants, n'étant pas considérés comme infirmiers installés, ils ne sont pas électeurs de ce scrutin.

QUI ÉLIT-ON ?

En Ile-de-France, l'URPS infirmiers est composée de 24 élus pour un mandat de 5 ans. Ces élus, tous infirmiers libéraux en exercice, forment l'Assemblée Générale de l'URPS.

QUAND LES RÉSULTATS SERONT-ILS CONNUS ?

Le dépouillement des résultats débutera le vendredi 15 avril 2016 à 9h à l'ARS. Les résultats seront connus dans la journée. Ils seront affichés à l'URPS infirmiers et à l'ARS.

CONTACTS

Président : Jean-Jules MORTEO
urps.ide.idf@gmail.com

Directrice : Sophie MICHEL
direction.urps.ide.idf@gmail.com

URPS Infirmiers d'Ile-de-France, 12 rue Cabanis, 75014 Paris
Tél. 01 40 64 12 42 - www.ide.infirmiers-urps.org